

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2022 43 **ZAC Cœur de Ville et Saudraye : Déclassement d'une bande de terrain sur l'Espace Bosser**

Rapporteur : L. Mélois

Il s'agit de la cession d'un terrain prévu dans le cadre de la ZAC Cœur de Ville et Saudraye, ici avec la SCCV GUIDEL JAFFRÉ, pour le projet d'immeuble et de commerces sur l'îlot H (emplacement actuel du magasin Carrefour Express et de l'immeuble au-dessus).

Ce terrain de 167 m² sur l'espace Bosser (parcelle CE 129p) a été clôturé le 11 avril dernier en vue de sa désaffectation du domaine public et de son déclassement. La clôture a été constatée par la police municipale les 11 avril et 16 mai 2022.

Le Conseil Municipal est invité à constater la désaffectation du terrain et son non-usage actuel puis à prononcer son déclassement du domaine public communal. Lors d'une autre séance, le Conseil Municipal sera invité à autoriser la vente du terrain et la signature des actes et documents nécessaires par Monsieur le Maire.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du concessionnaire de la ZAC : Nexity.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 05 mai 2022 ;

CONSTATE la désaffectation du terrain cadastré CE 129p, partie de l'Espace Bosser, représentant une surface de 167 m² environ, et son non usage actuel ;

PRONONCE le déclassement de ce terrain cadastré CE 129p, partie de l'Espace Bosser, représentant une surface de 167 m² environ, qui de par son classement dépendait du domaine public communal, pour le faire entrer dans le domaine privé communal ;

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Mai 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

